

Le Président de l'Université Bourgogne Europe,

- VU *le Décret n° 72-580 du 04/07/1972 modifié, relatif au statut particulier des Professeurs Agrégés de l'enseignement du second degré, notamment dans son article 5;*
- VU *le Décret n° 72-581 du 04/07/1972 modifié, relatif au statut particulier des Professeurs Certifiés de l'enseignement du second degré, notamment dans son article 5;*
- VU *la note de service du 13/06/2025 parue au BOESR n° 28 du 10/07/2025, relative aux modalités d'emplois et à la procédure d'affectation des enseignants du second degré dans les établissements d'enseignements supérieur pour la rentrée 2026;*
- VU *la délibération-cadre du 18/10/2011 relative à la procédure d'examen des candidatures des enseignants du second degré à l'université de Bourgogne ;*
- VU *la délibération du conseil d'administration du 14/10/2025 fixant les postes ouvert au recrutement dans le cadre de la campagne d'emplois pour l'année 2026 ;*

ARRETE

ARTICLE 1^{er} : La commission d'affectation créée en vue de pourvoir le poste PRAG 1715 est constituée des membres dont les noms suivent :

M. Vincent THOMAS, professeur des universités à l'Université Bourgogne Europe,
Président de l'université de Bourgogne
Mme Elsa LANG RIPERT, professeure agrégée de l'Université Bourgogne Europe,
Directrice de l'INSPE
M. Julien MUGNIER, professeur agrégé de l'Université Bourgogne Europe
Mme Caroline RAULET-MARCEL, maître de conférences à l'Université Bourgogne Europe
Mme Céline CARIMANTRAN, professeure agrégée de l'Université Bourgogne Europe
Mme Nathalie CHARVY, maître de conférences à l'Université Bourgogne Europe
M. Nicolas BOSTEL, professeur agrégé de l'Université Bourgogne Europe

ARTICLE 2 : Sont nommés :
Président de la commission : M. Vincent THOMAS
Vice-Président de la commission : Mme Elsa LANG RIPERT
Assesseur : Mme Céline CARIMANTRAN

ARTICLE 3 : Le Directeur Général des Services de l'Université est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Dijon, le 27 mars 2026

Le Président de l'Université,

Vincent THOMAS

